

Organisme certificateur Mandaté par AFNOR Certification



Certificat

FERMETURES

Baies, portes, vérandas et accessoires

Volet Roulant Monobloc « Bloc Y iD+, Bloc Y iD1 »

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF Fermetures (NF 202) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société BUBENDORFF SAS

41, rue Lectoure

FR-68306 SAINT LOUIS

Usine BUBENDORFF SAS

41, rue Lectoure

FR-68306 SAINT LOUIS

le droit d'usage de la marque NF Fermetures pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 988-251-72 du 03 janvier 2023

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet http://evaluation.cstb.fr/certifications/nf202/ pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

A ce certificat est attaché le classement VEMCROS

Résistance au vent : V*3 V*4 V*5 Selon configurations et dimensions

Endurance mécanique : E*2 Manœuvre motorisée

Manœuvre : M Manœuvre motorisée

Résistance aux chocs : C* Critère accepté

Comportement à R Critère accepté

l'ensoleillement (1) :

 Occultation :
 0* Critère non demandé

 Corrosion :
 S*2 Critère accepté

 Résistance thermique :
 $\Delta R*$ Selon configurations

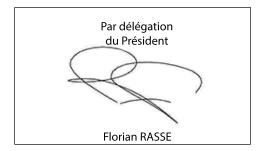
Facteur solaire: Sws - gtot* Selon coloris

Note: Les niveaux des classes, en fonction de la configuration et des dimensions, sont ceux retenus dans le dossier de la marque déposé au CSTB et synthétisés dans les pages suivantes.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant:

DIRECTION BAIES ET VITRAGES Courriel: NF202@cstb.fr Tél.: 01 64 68 84 45





⁽¹⁾ Cette caractéristique complémentaire n'est pas visée par la norme produit NF EN 13659



Organisme certificateur Mandaté par AFNOR Certification



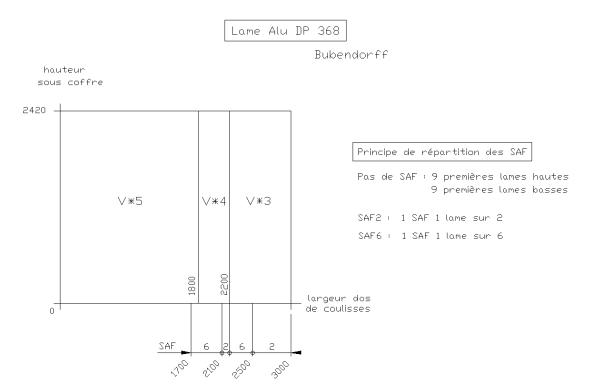
Annexe du Certificat

Décision n° 988-251-72 du 03 janvier 2023

Ce certificat NF-Fermetures est délivré pour des fermetures équipées du coffre de volet roulant monobloc « Bloc Y » de la société BUBENDORFF SAS, sous Avis Technique.

PERFORMANCES

Sesistance au vent :



Endurance mécanique :

Manœuvres motorisées : E*2 (dont solaire)

Pour les motorisations solaires : radio autonome SO

- Le système a permis de réaliser 3 cycles de déploiement/repliement avec sa batterie exposée à la température de -10°C. Ce fonctionnement a été constaté après une durée d'exposition cumulée de la batterie de 100 jours à +70°C, afin de simuler un vieillissement accéléré de la batterie.
- Dans le respect des préconisations définies par le fabricant du volet solaire, la batterie est qualifiée pour un fonctionnement pendant 5 années minimum.



Organisme certificateur Mandaté par AFNOR Certification



Annexe du Certificat

Décision n° 988-251-72 du 03 janvier 2023

8	Manœuvre	•
$\boldsymbol{\nabla}$	Mancuvie	•

Effort de manœuvre :

Manœuvre motorisée: M

Fausses Manœuvres :

Manœuvre motorisée : Critères non évalués dans le cadre du classement M (Voir notice avec préconisations d'utilisation)

- Résistance des organes maintenant la fermeture en position déployée (EOFC) : Critère satisfaisant

♥ Résistance aux chocs : C*

Comportement à l'ensoleillement : R

♦ Occultation: 0*

♥ Corrosion: S*2

Se Résistance thermique :

Résistance thermique du tablier en m².K/W

Tablier aluminium Lame alu DP 368 standard Rsh = 0,01

Résistance thermique (fermeture + lame d'air) en m2.K/W

Perméabilité à l'air : classe 4 (faible perméabilité)

Tablier aluminium Lame alu DP 368 standard $\Delta R^* = 0.15$

⋄ Facteur solaire :

Tabliers de coloris blanc, gris clair	(L* ≥ 82)	Sws = gtot* = 0,05
Tabliers de coloris marron, noir	(L* < 82)	Sws = gtot* = 0,10

Le produit du présent certificat fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) collective, laquelle est déposée sur le site www.inies.fr. Cette DE a été établie en mai 2020 et a fait l'objet d'une vérification par une tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015. Cette information est donnée à titre indicatif et ne doit pas être assimilée à une évaluation par le CSTB de la conformité des données contenues dans la DE/FDES.